

Le 17 mars 2010



COMMUNIQUE DE PRESSE

LES CREANCIERS DU CLUB DE PARIS ACCORDENT UN ALLEGEMENT DE DETTE DE 100% A L'AFGHANISTAN

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris et de la République Islamique d'Afghanistan se sont réunis le 17 mars 2010 et ont convenu d'une annulation de dette suite à l'atteinte par la République Islamique d'Afghanistan du Point d'Achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTTE renforcée) le 26 janvier 2010.

Afin de contribuer à restaurer la soutenabilité de la dette de la République Islamique d'Afghanistan, les créanciers du Club de Paris ont décidé d'annuler 441 millions de dollars, ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée. Les créanciers ont salué l'engagement des autorités de la République Islamique d'Afghanistan à rechercher un traitement comparable de tous leurs autres créanciers extérieurs (notamment des pays créanciers non membres du Club de Paris).

Les créanciers du Club de Paris se sont également engagés à titre bilatéral et sur une base volontaire à fournir un allègement additionnel de 585 millions de dollars, délivrant un allègement à 100%. La République Islamique d'Afghanistan s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant de l'allègement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa Stratégie Nationale de Développement et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Les créanciers du Club de Paris ont salué la détermination de la République Islamique d'Afghanistan à continuer à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au traitement de la dette de la République islamique d'Afghanistan étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie.

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants des Gouvernements de l'Australie, du Canada, du Danemark, de la France, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse ainsi que du FMI, de l'AID et du Secrétariat de la CNUCED.

3. La délégation de la République islamique d'Afghanistan était conduite par Dr. Omar ZAKHILWAL, Ministre des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Rémy RIOUX, Vice-Président du Club de Paris, Sous-Directeur à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi français.

Notes techniques

1. Le programme économique de la République islamique d'Afghanistan est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité de Crédit Elargie approuvé en juin 2006.

2. La dette extérieure publique totale de la République Islamique d'Afghanistan était d'environ 2 104 millions de dollars en valeur nominale au 20 mars 2009 (source : rapports FMI et AID). A la même date, la dette extérieure publique de la République Islamique d'Afghanistan due aux créanciers du Club de Paris était d'environ 1 026 millions de dollars (source : Club de Paris).